



FORMULAIRE DE SOUMISSION - TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Date et heure de fermeture:	Jeudi le 8 Novembre 2018 à 14 heures HAA	No de la demande:	F5211-180560
Lieu de fermeture:	Attention: Kimberly Walker, Agente principale des contrats, Pêches et Océans Canada 301 allée Bishop, Fredericton, N-B E3C 2M6		
No de télécopieur:	506-452-3676 Le courriel est préféré : Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca		
Titre du projet:	Bayfield – Remplacement du Pont du Quai Sud		
Lieu du projet:	Bayfield, Ontario		

1. DOCUMENTS CONSTITUANT LA SOUMISSION

1.1. Formulaire de soumission - Travaux de construction - FP-5155F

1.2. Instructions du MPO à l'intention des soumissionnaires - construction à <http://www.dfo-mpo.gc.ca/contract-contrat/instructions-instructions-fra.htm>

1.3. Conditions générales du MPO - construction à <http://www.dfo-mpo.gc.ca/contract-contrat/general-generale-fra.htm>

1.4. Conditions de travail à : http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/contrats/conditions/conditions.shtml

1.5. Échelles des taux de salaires pour des contrats fédéraux de construction. L'échelle de justes salaires appropriée au contrat est celle de l'emplacement où les travaux vont être effectués.

Se référer à : http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/contrats/conditions/conditions.shtml

1.6. Conditions d'assurance à <http://www.dfo-mpo.gc.ca/contract-contrat/insurance-assurances-fra.htm>

1.7. Attestation d'assurance - FP-5140F à http://www.dfo-mpo.gc.ca/forms-formulaires/FP_5140_F.pdf

1.8. Plans et devis descriptif

2. Nous, possédant tous les renseignements sur les conditions relatives aux travaux à exécuter, ayant pris connaissance de l'état du site et ayant examiné attentivement les plans, le devis descriptif ainsi que tous les termes et conventions des documents du contrat, y compris tout avenant (ÉTANT ENTENDU ET CONVENU QUE L'OMISSION D'AGIR AINSI NE NOUS LIBÉRERA PAS DE NOTRE OBLIGATION DE CONCLURE UN MARCHÉ ET D'EXÉCUTER LES TRAVAUX, MOYENNANT LA COMPENSATION INDIQUÉE CI-DESSOUS), présentons par les présentes une offre et offrons d'exécuter lesdits travaux en nous conformant strictement aux dispositions desdits documents et à tous les autres détails, plans et instructions qui pourront nous être fournis de temps à autre et de fournir à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, tous les matériaux, l'outillage, la machinerie, les outils, la main-d'œuvre et autres articles nécessaires à la construction (ou à l'exécution) et à l'achèvement approprié desdits travaux pour la somme indiquée à la Table des prix de ce document.
3. Nous reconnaissons que nous devons nous charger de tous les frais de douane, permis, droits et taxes applicables, et que ceux-ci doivent être compris dans notre offre. L'exception aux exigences précédentes est la Taxe sur les produits et les services (TPS) / Taxe de vente harmonisée (TVH). La TPS / TVH sera versée à l'entrepreneur par Pêches et Océans en plus des montants prévus par le contrat.
4. Nous affirmons que la garantie financière, si elle est exigée, dans l'un des formulaires mentionné dans la section GI09 des Instructions aux Soumissionnaires-construction, est annexée à la présente soumission.
5. Il est entendu et convenu que si notre soumission est acceptée dans un délai de 30 (trente) jours civils à compter de la date et heure limite de réception des soumissions, et que nous omettions ou refusions d'exécuter le contrat conformément aux conditions de notre soumission, notre dépôt de garantie, (i) s'il est sous forme d'un chèque visé, traite de banque, ou d'obligations, ou encore d'obligations garanties sans réserve quant au capital et aux intérêts par le gouvernement du Canada, ou (ii) s'il est sous forme d'un cautionnement de soumission, sera confisqué par Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, et la société de cautionnement sera responsable conformément aux conditions du cautionnement.



6. Il est de plus entendu et convenu que nonobstant (i) la confiscation du chèque visé, des obligations ou (ii) la responsabilité de la société de cautionnement, Sa Majesté aura droit au versement de tous montants supplémentaires qui pourraient éventuellement s'avérer nécessaires pour compenser le coût de toutes pertes et dommages subis par Sa Majesté par défaut de notre part d'exécuter le contrat.
7. Nous convenons que ce projet doit être terminé le 31 Mars 2019. Si notre offre est acceptée, nous nous engageons à commencer les travaux sans délais après l'adjudication du contrat et une fois que tous les documents exigés relatifs aux assurances, aux permis, à la lettre de conformité et aux attestations émis par l'autorité provinciale d'indemnisation compétente, entre autres, doivent être en place. Nous assisterons à la réunion de lancement et travaillerons avec ardeur et d'une façon continue afin d'achever les travaux dans le temps prescrit.
8. Les soumissionnaires doivent noter que Sa Majesté évaluera le rendement de l'entrepreneur pendant la réalisation des travaux et au moment de leur achèvement. Cette évaluation portera sur la qualité de l'exécution des travaux, les délais d'exécution, la gestion de projet, la gestion du contrat et la gestion de la santé et sécurité. Si le rendement de l'entrepreneur est jugé insatisfaisant, les privilèges lui permettant de présenter des soumissions dans le cadre de travaux ultérieurs pourraient être suspendus.

Le Formulaire du rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (FP 5135F) à http://www.dfo-mpo.gc.ca/forms-formulaires/FP_5135_F.pdf sera utilisé pour évaluer le rendement.

9. En signant ci-dessous, nous certifions que nous sommes autorisés à signer la soumission au nom de la société, des associés, co-entreprise ou du propriétaire unique.
10. Nous certifions que nous sommes en possession de tous les documents mentionnés dans ce formulaire de soumission.
11. Insertion des ajouts spéciaux pour le formulaire de soumission/instructions supplémentaires (Utilisation seulement pour MPO)

S'il vous plaît noter les points suivants:

- 1) Le montant minimal acceptable en matière de responsabilité civile et d'assurance contre les dommages matériels est de 2 000 000 \$ par incident.
2. Le soumissionnaire doit fournir une garantie de soumission, à ses frais, conformément au document relatif aux exigences en matière de garantie de soumission, étant donné que celle-ci est requise lorsque le budget du projet annoncé est supérieur à 100 000 \$. Dans ces circonstances, le soumissionnaire doit inclure dans sa soumission une garantie de soumission sous la forme d'un cautionnement de soumission ou d'un dépôt de garantie, portant la ou les signatures originale(s) (Les télécopies ou les photocopies NE sont PAS acceptées), avant la date du Jeudi 8 Novembre 2018 à 14 heures HAA.
- 3) Le prix de la soumission est un prix FORFAITAIRE et prix UNITAIRE pour tous les biens et services décrits aux Devis et aux plans. Le paiement sera basé sur le prix fixé à la Section 13, BORDERAU DE PRIX. VEUILLEZ COMPLÉTER LE TABLEAU DES PRIX DE L'UNITÉ ATTACHÉ
- 4) Le MPO acceptera les questions des soumissionnaires au plus tard le Jeudi 1 Novembre 2018 à 14 h (heure de l'Atlantique). Ils doivent être envoyés directement et uniquement à l'Agent de contrat mentionné ici-bas.

Kimberly Walker par courriel Kimberly.Walker@dfo-mpo.gc.ca

- 5) Veuillez noter que ceci est une «ouverture de soumission NON-PUBLIQUES.»



12. Nous certifions que notre soumission comprend toutes les obligations telles que décrites dans les pages précédentes de ce formulaire, sans changement.

Notre numéro d'enregistrement de Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée est :

Veillez indiquer votre type de société en cochant une des cases suivantes:

Société par actions

Associés

Propriétaire unique

Co-entreprise

_____	_____	_____
Nom du soumissionnaire (Lettres moulées)	Titre	Nom de la société
_____	_____	Adresse: _____
Signature du soumissionnaire (Représentant autorisé*)	Date	Télécopieur: _____
*Selon par. 10 du formulaire de soumission		Téléphone: _____
		Courriel: _____

SI APPLICABLE:

Nom du témoin
(Lettres moulées)

Signature du témoin

SCEAU DE LA SOCIÉTÉ



13. BORDEREAU DE PRIX

- Les prix par unité doivent dicter l'établissement du montant total consenti. Sa Majesté corrigera toute erreur de calcul apparaissant dans la présente annexe.
- Sa Majesté peut rejeter la soumission si les prix qui y sont présentés ne reflètent pas de manière acceptable le coût d'exécution de la partie des travaux à laquelle ils s'appliquent.

Nom du soumissionnaire _____

PRIX FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire vise les travaux auxquels s'applique un contrat à prix forfaitaire.

(a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux non compris dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (MF) À l'exclusion de la TPS/TVH	
---	--

Nom du soumissionnaire _____

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires désigne les travaux auxquels s'applique une entente à prix unitaire.

- (a) Les travaux visés par chaque article sont conformes à la description de la section des spécifications mentionnées.
- (b) Le prix par unité ne doit pas comprendre de montants pour des travaux non compris dans l'article se rapportant à ce prix unitaire.

Article	Référence à la spécification	Catégorie de main-d'oeuvre, d'usine ou de matériel	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix par unité (PU) (TPS/TVH en sus)	Montant estimatif (QE x PU) (TPS/TVH en sus)
Montant total estimatif (MTE) Excluant TPS / TVH						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + MTE) À l'exclusion de la TPS/TVH	
--	--